COMPLEXE SPORTIF C.M.C.A.S. CHEMIN DE BRUNSTATT 68170 RIXHEIM
Tél pour renseignements : Françoise GHERARDI 06 23 62 36 27
François QUERU 06 23 49 60 44
Adresse mail : contacts.jcsm@gmail.com - Site internet : www.judosreg-mulhouse.com

FICHE D'INSCRIPTION

Saison sportive 2023 – 2024

PRATIQUANT :

NOM : PRÉNOM :

NÉ(E) LE : F☐ / M☐

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TÉLÉPHONE :

GRADE en Judo : N° de licence :

E.MAIL : ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

Certificat médical à joindre

En cas d'urgence, NOM(s) et N° de téléphone d'une (des) personne(s) à contacter**:**

SI LE PRATIQUANT EST MINEUR

(compléter ci-dessous les informations d'un parent ou du représentant légal de l'enfant pratiquant ci-dessus) :

NOM : PRÉNOM :

NÉ(E) LE : F☐ / M☐

ADRESSE (si différente) :

CODE POSTAL : VILLE :

TELEPHONE :

E.MAIL : ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

Autorise mon fils / ma fille - à participer aux entraînements : OUI / NON aux compétitions : OUI / NON

Signature de l'autorité parentale ou représentant légal ci-dessus :

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES IMPORTANTES au verso et à compléter

COMPLEXE SPORTIF C.M.C.A.S. CHEMIN DE BRUNSTATT 68170 RIXHEIM
Tél pour renseignements : Françoise GHERARDI 06 23 62 36 27
François QUERU 06 23 49 60 44
Adresse mail : contacts.jcsm@gmail.com - Site internet : www.judosreg-mulhouse.com

1) - Nous vous invitons à prendre connaissance du **Règlement Intérieur affiché** dans la salle de Judo.

2) - La **notice d'assurance fédérale est affichée** également dans le Dojo. Celle-ci précise la nature des garanties et les propositions de garanties complémentaires.

3) – Le membre ou son ayant-droits déclare pouvoir accéder au site internet de la FFJDA : **www.ffjudo.com** pour prendre connaissance et accepter toutes les informations, statuts et Règlement Intérieur. Le formulaire de demande de licence FFJDA de la saison sportive y est consultable et une copie est affichée au Dojo.
En apposant sa signature ci-dessous, le membre déclare avoir **Lu et Approuvé** cette demande et autorise le club à faire toutes les démarches en son nom auprès de la FFJDA pour obtenir sa licence si le membre ne le fait pas de lui-même. **Le membre déclare être à jour concernant son certificat médical**.

4) - Ce présent document vient en complément de la demande de licence fédérale FFJDA obligatoire et les informations communiquées sur cette fiche sont **strictement utilisées pour les besoins du club**.

5) - Quelles qu'en soient les raisons, un arrêt prématuré avant la fin de saison sportive n'entraine aucun remboursement même partiel ou dédommagement au profit du membre. Sauf cas exceptionnel et de décision exclusive du président, les cotisations perçues pour l'inscription des membres sont **réputées totalement et définitivement** acquises lors de leur encaissement par le Judo Club SREG Mulhouse.

6) - Lutte **anti-dopage** :
Dans le cadre des compétitions sportives organisées sous l'égide de la FFJDA, des contrôles antidopage peuvent être réalisés inopinément, en compétition ou à tout moment, et également par prise de sang sur les athlètes. Le simple refus de se soumettre aux éventuelles mesures de contrôle peut être sanctionné d'une suspension de toute compétition de deux ans.
Précisément pour une prise de sang, cette technique invasive doit faire l'objet d'une autorisation expresse parentale ou du représentant légal pour les mineurs ou majeurs protégés. Cette autorisation écrite doit être présentée au moment du contrôle autorisant ainsi un prélèvement sanguin.
Il appartient aux parents qui le souhaitent d'établir ce document et de le remettre à leur enfant. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle (Art R232-50/52 du Code du sport).

Les pratiquants, ou leur parent, veilleront à informer les professeurs du Judo Club SREG Mulhouse de la prise de médicaments pouvant contenir des substances dopantes (sur ordonnance médicale). Nous comptons sur la vigilance des parents pour s'assurer que leur enfant mineur ne prenne pas de produits illicites ou dopants. Les athlètes majeurs du club pouvant également être impactés par ces mêmes dispositions, il leur appartiendra de décider de se soumettre, ou non, à un contrôle.

7) - **Prise de vue,** photographies et/ou film :
Je soussigné(e), ... **autorise** la prise de vue de mon fils ou fille, mineur(e) et en autorise l'utilisation dans la publication par affichage au Dojo, de notre site web du JUDO CLUB SREG MULHOUSE, ou sur tout support d'information lié à la promotion des activités du club précité. Je **renonce** à tous droits et rémunérations d'aucune sorte.

Date :

mention « **lu et approuvé** » :

Signature pour la demande de licence Fédérale et d'inscription au club :